



GESTION DE L'EAU À CORNEBARRIEU

Grâce à la Métropole, **dès 2020, notre eau du robinet sera la moins chère de France**

En 2020, 100 % des habitants de Toulouse Métropole vont bénéficier d'une baisse importante du prix de l'eau et de l'assainissement. Cette bonne nouvelle illustre l'utilité de la Métropole pour les communes qui, seules, n'auraient pas pu obtenir un tel résultat.

À l'heure où le pouvoir d'achat est menacé, la baisse du prix de l'eau et de l'assainissement est une bonne nouvelle pour tous les habitants des communes de Toulouse Métropole. Elle s'explique par la négociation qui a été menée à l'échelle métropolitaine et la mise en concurrence de tous les modes de gestion, régie publique incluse.

Conjuguée à l'importance du marché que représentent les 37 communes de Toulouse Métropole, cette double-concurrence inédite ayant pesé sur les entreprises a permis d'obtenir les tarifs les plus bas de France, pour l'eau (déléguée à Veolia) comme pour l'assainissement (délégué à Suez) et de faire chuter le prix du mètre cube à 2,91€ TTC (valeur 2020, facture base 120 m³).

Les élus de Toulouse Métropole ont largement voté en faveur de ce dispositif, le 13 décembre dernier. Notons qu'ils avaient adopté le principe, dès juin 2017, d'un tarif unique entre Toulouse et les 36 autres communes de la Métropole. La ville-centre dispose, c'est inédit, d'un service des eaux sans dette. En acceptant malgré sa situation singulière un prix unique pour les 37 communes, mutualisant sa bonne gestion, en quelque sorte, c'est Toulouse qui permet d'assurer une telle baisse pour 100% des habitants de la Métropole.

Le tarif de l'eau... au plus bas !

Pour les habitants de notre commune de Cornebarrieu, cette révision représente une baisse de 19,5%, soit une économie de 84,79€ par an pour une consommation de 120 m³ (en moyenne pour un foyer de 4 personnes). Le nouveau tarif sera applicable au 1^{er} janvier 2020. Les entreprises ne pourront pas l'augmenter à leur guise : c'est une formule mathématique, fixée dès le départ dans le contrat (la même que si la régie publique avait été retenue), qui permettra de fixer les revalorisations annuelles.

Plus de qualité et plus de contrôle citoyen

Par ailleurs, les exigences sanitaires, environnementales et patrimoniales sont rehaussées (amélioration du niveau de traitement par la mise en œuvre de procédés de nouvelle génération, à base de charbons actifs et doublement du rythme de renouvellement des canalisations), pour davantage de qualité. Enfin, grande nouveauté : parallèlement au contrôle permanent par la collectivité, lui-même renforcé, les associations et la société civile pourront siéger dans les entreprises de distribution de l'eau et d'assainissement (égouts). Pour une transparence claire comme notre eau !

Plus d'infos :
toulouse-metropole.fr

**toulouse
métropole**

en grand !